

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

☐ par défaut ☐ ex parte ☐ contesté ☐ enquête au mérite

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL DEMANDE
CAROLINE PROULX ET AL. DÉFENSE

Division civile Salle n° 3.37
Le 22 mars 2024

PRÉSIDENTE: L'HONORABLE SUZANNE HARDY-LEMIEUX, J.C.S. (JH5116)

DEMANDE OU REQUÉRANT(E) Me Olivier Séguin
olivie@seguinavocat.com
☒ PRÉSENT ☐ ABSENT

DÉFENSE OU INTIMÉ(E) Me Véronique Massé
Me Mélanie Pouliot
LAVOIE ROUSSEAU
veronique.masse@justice.gouv.qc.ca
☒ PRÉSENT ☐ ABSENT

DÉFENSE OU INTIMÉ(E) Me Laurence Bélanger
CAIN LAMARRE
laurence.belanger@cainlamarre.ca
☒ PRÉSENT ☐ ABSENT

NATURE DE LA CAUSE Gestion (015) 15 min.
GREFFIÈRE Johanne Légaré (TL3541)

ENREGISTREMENT ☒

DÉBUT 9 :47

FIN 9 :56

9 :47 Appel du dossier et identification des avocats.
9 :47 Le Tribunal s'adresse aux avocats
9 :47 Me Pouliot s'adresse au Tribunal
9 :50 Le Tribunal s'adresse aux avocats
9 :49 Me Massé s'adresse au Tribunal
9 :51 Le Tribunal s'adresse aux avocats

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

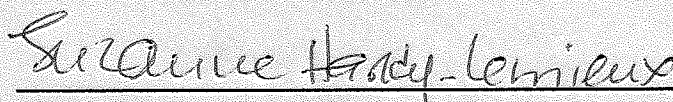
LE TRIBUNAL :

De l'accord de tout le monde, les parties conviennent de procéder à l'interrogatoire hors cour des deux représentants de la demanderesse le 10 avril 2024 assurant au Tribunal avoir fait les démarches requises pour retenir les services d'un sténographe et d'un interprète.

Elles conviennent aussi que la date limite pour la remise des défenses de la Ministre Proulx et du procureur général du Québec est fixée au 1^{er} mai 2024 et le Tribunal relève les procureurs de leur défaut.

Les dates d'interrogatoires pour la Ministre Proulx, sa chef de cabinet et Me Pierre-Michel Bouchard se tiendront au plus tard le vendredi 31 mai 2024, étant entendu que le Tribunal suggère très fortement aux procureurs de se prendre d'avance pour qu'un juge de la Cour soit disponible pour l'interrogatoire de la Ministre Proulx.

Sans frais de justice.



SUZANNE HARDY-LEMIEUX, J.C.S.

9 :56

Fin de l'audience


Johanne Légaré, g.a.